

**Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens**

**Réunion du 10 juin 2016**

**Budget Supplémentaire 2016**

**I. Budget principal**

Le Budget Principal de l'EPCC a été réalisé en 2015 à hauteur de 17 609 561,83 € en recettes et à hauteur de 15 975 775,69 € en dépenses, détaillé comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 15 723 486,51 €

Recettes : 16 541 607,09 €

Section d'investissement :

Dépenses : 252 289,18 €

Recettes : 1 067 954,74 €

Le résultat de l'exercice 2015 présente un excédent global de 1 633 786,14 € après prise en compte des résultats cumulés de l'exercice précédent. Il est constitué :

- d'un excédent de fonctionnement de 818 120,58 € qui trouve principalement son origine dans l'absence de réalisation des écritures d'amortissements des biens mis en affectation par la Région pour un montant de 705 465 € ;
- d'un excédent d'investissement de 815 665,56 € dû principalement à un excédent reporté de 2014 pour un montant de 941 665,72 €.

**A) Propositions pour le budget supplémentaire 2016**

Après une analyse des taux de réalisation du budget 2016 en dépenses et en recettes, et en prenant en compte les montants inscrits au budget primitif 2016 pour certaines dépenses telles que le fonctionnement courant ou la communication, il est proposé un Budget Supplémentaire 2016 en section de fonctionnement à hauteur de 383 183 € provenant quasi exclusivement de l'excédent d'exploitation du budget de la cafeteria (338 062 €), réparti comme indiqué ci-après.

La section d'investissement resterait en suréquilibre de 484 589 €.

En ce qui concerne l'excédent de fonctionnement reporté de 818 120,58 €, il est proposé de l'affecter essentiellement à la diminution des prévisions budgétaires en recettes de fonctionnement (793 000 € détaillés ci-après).

### **1. Section de fonctionnement : ajustement des dépenses**

- Une diminution des dépenses d'amortissements pour 150 000 € : le Budget Primitif 2016 prévoyait une somme de 380 000 €, mais les biens mobiliers de la Région n'étant pas transférés dans l'inventaire du musée, les amortissements ne peuvent pas être pratiqués. Un travail commun entamé entre les services du musée et ceux de la Région permettra l'amortissement de ces biens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Une diminution des dépenses liées à la rémunération du personnel pour 40 000 € (postes vacants en cours de recrutement),
- L'inscription de dépenses nouvelles reprenant la communication pour 100 000 € en ce qui concerne les impressions et la prolongation du marché de conception et réalisation de campagne de communication (Budget Primitif 2016 lié à la communication : 500 000 €), la formation du personnel pour 20 000 € (Budget Primitif 2016 : 20 000 €), les frais généraux pour 117 000 € (assurances, affranchissement, locations, annonces et insertions...), les impressions pour 32 000 € soit un total de 269 000 €
- Le transfert des crédits inscrits au chapitre des dépenses générales vers les dépenses de personnel pour 45 221 € (15 221 € pour les vacations des traductions et 30 000 € pour l'internalisation de la scénographie de l'exposition « Les Frères Le Nain).
- L'inscription de 304 183,36 € en dépenses imprévues ; une partie de cette somme permettra de financer des éventuelles dépenses supplémentaires liées au groupement de commandes pour l'achat d'électricité qui ne produit pas les économies escomptées, ainsi que des dépenses imprévisibles lors de l'établissement de ce Budget Supplémentaire. Pour mémoire, le Budget Primitif 2016 prévoit une somme de 679 000 € pour l'électricité contre 775 000 € au Budget 2015 (Réalisé 2015 : 723 122,99 €). De plus, les dépenses liées à la refonte du site internet, à son hébergement, ainsi qu'à sa maintenance ne sont pas connues à ce jour du fait de l'existence de plusieurs solutions techniques. Les crédits nécessaires au financement des dépenses énumérées ci-dessus seront inscrits par décision modificative, diminuant ainsi les crédits affectés aux dépenses imprévues pour abonder les lignes concernées en dépenses.

### **2. Section de fonctionnement : recettes**

Il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire 2016 une diminution des ressources propres par rapport au Budget Primitif 2016 pour un total de 793 000 € afin de prendre en compte les constats relevés depuis le début de l'année.

Cela concerne :

- la billetterie pour 480 000 € (Budget Primitif 2016 : 1 278 000 €) compte-tenu de la fréquentation de la précédente exposition temporaire « Dansez, embrassez qui vous voudrez », soit une prévision de recettes billetterie révisée à hauteur de 798 000 €,
  - les locations d'espaces pour 65 000 € (Budget Primitif 2016 : 250 000 €), soit une recette révisée à hauteur de 185 000€
  - l'encaissement des parts variables liées à l'occupation du domaine public pour 38 000 € (Budget Primitif 2016 : 90 000 €) compte-tenu de la baisse du chiffre d'affaires 2015 de la Boutique du Lieu, soit une prévision de recette de 52 000 €
  - le mécénat pour 210 000 € (Budget Primitif 2016 : 550 000 €) : le mécénat en numéraire diminue, d'une part, du fait d'une concurrence avec d'autres établissements et, d'autre part, du fait du développement du mécénat en nature (verre pour les vitrines d'exposition, peinture...); mécénat en nature qui ne se constate pas dans les recettes budgétaires.
- L'inscription de recettes nouvelles reprenant l'excédent de fonctionnement reporté de 818 120,58 € constaté au compte administratif 2015, les dons pour 20 000 € (par prudence, aucune somme n'avait été inscrite au Budget Primitif 2016) et le reversement de l'excédent du Budget Annexe Cafétéria pour 338 062,78 €.

L'affectation du résultat de l'exercice 2015 aux recettes de fonctionnement permet ainsi de maintenir les participations des collectivités territoriales aux mêmes montants que ceux votés au budget primitif.

Par ailleurs, ces participations demeurent stables depuis 2013, premier exercice budgétaire « plein ».

### **3. section d'investissement : dépenses**

L'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2015 pour 181 076,50 € : 113 457,09 € pour les logiciels, 10 586,19 € pour les agencements, 3 832,80 € pour le matériel informatique et 53 200,42 € pour le matériel divers.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées en section investissement mais non mandatées au 31/12/2015.

### **4. section d'investissement : recettes**

Il est proposé d'inscrire :

- l'excédent d'investissement reporté de 815 665,56 € constaté au compte administratif 2015,
- la diminution des amortissements à hauteur de 150 000 € qui correspond aux biens de la Région non amortis en l'absence de transfert comptable et qui se décompose de la façon suivante : 40 000 € pour les agencements, 70 000 € pour le matériel informatique et divers, 40 000 € pour le mobilier.

## II. Budget annexe de la cafeteria

Le Budget Annexe Cafétéria de l'EPCC a été réalisé en 2015 à hauteur de 1 041 909,10 € en recettes et de 703 018,36 € en dépenses détaillé comme suit :

### Section fonctionnement :

Dépenses : 699 961,82 €

Recettes : 1 038 024,60 €

### Section investissement :

Dépenses : 3 056,54 €

Recettes : 3 884,50 €

Le résultat de l'exercice 2015 présente un excédent global de 338 890,74 €.

Il est constitué d'un excédent d'exploitation de 338 062,78 € et d'un excédent d'investissement de 827,96 €.

Le Budget Supplémentaire 2016 s'articule de la manière suivante :

### Pour les dépenses de la section fonctionnement :

- L'inscription de dépenses nouvelles pour 338 062,78 € pour le reversement de l'excédent de la section d'exploitation au Budget Principal.

### Pour les recettes de la section fonctionnement :

- L'inscription de recettes nouvelles pour 338 062,78 € correspondant à l'excédent d'exploitation reporté constaté au compte administratif 2015.

### Pour les dépenses de la section investissement :

- L'inscription de dépenses nouvelles pour 827,96 € pour l'achat de matériel divers.

**Pour les recettes de la section investissement :**

- L'inscription de recettes nouvelles pour 827,96 € correspondant à l'excédent d'investissement reporté constaté au compte administratif 2015.